

## Rôle du secteur des parcs et loisirs dans la relance du Canada après la crise de la COVID-19

On a vu lors des crises passées que les services de parcs et loisirs sont parmi les premiers à reprendre, car ils contribuent de façon essentielle à la santé physique et mentale des individus ainsi qu'au renouveau social et économique. Le retour à la normale après la COVID-19 dépend de l'accès aux installations et aux programmes de loisirs, en particulier pour les enfants et les personnes âgées.

Cependant, les réseaux de loisirs municipaux subissent des pertes de revenus se chiffrant en millions de dollars en raison de la fermeture obligatoire des installations et de la suspension des programmes et des ateliers de formation. Après la COVID-19, les réseaux de parcs et de loisirs auront du mal à revenir au même niveau de service, et dans les petites collectivités rurales, ils pourraient bien ne pas revenir du tout.

De plus, la santé publique et la sécurité des installations et des programmes feront l'objet de préoccupations et susciteront de nouvelles attentes au sein du public.

Les parcs municipaux et les services de loisirs auront absolument besoin de subventions gouvernementales. Le rétablissement de ces services dans les meilleurs délais apportera des avantages sur le plan social, notamment en ce qui concerne la santé mentale et physique de la population. Après la crise, le public verra plus clairement les bienfaits que procurent les parcs communautaires et les services de loisirs.

Le retour des services de parcs et de loisirs permettra également de créer des emplois essentiels dans toutes les collectivités du Canada.

### *Mesure de rétablissement proposée : Emploi des jeunes dans les parcs et loisirs municipaux*

Les programmes gouvernementaux de relance économique devraient comprendre des mesures favorisant l'emploi des jeunes dans les parcs municipaux et les loisirs. Un soutien financier sous forme de subventions salariales de 75 à 100 % pour les municipalités et les organismes communautaires permettrait d'atteindre les objectifs suivants :



- Création d'emplois pour les jeunes qui auraient du mal à revenir sur le marché du travail après la crise du coronavirus
- Soutien aux municipalités qui auront subi d'énormes pertes de revenus et qui ne pourraient autrement embaucher du personnel
- Création de liens entre les jeunes et les collectivités dans le cadre du renouveau social qui suivra la crise de la COVID-19
- Rétablissement plus rapide des services de parcs et de loisirs dans les municipalités

***Mesure de rétablissement proposée :***  
***Fonds communautaire pour les sports et les loisirs***

Les municipalités devront relever de multiples défis et absorber des coûts élevés pour assurer le retour des services de parcs et de loisirs dans l'après-COVID-19. Il leur faudra notamment voir aux aspects suivants :

- Rappel du personnel, embauche et formation de nouveaux employés
- Nettoyage des parcs et des installations avant le retour du public
- Réfection des principaux bâtiments (piscines, arénes) inutilisés depuis plusieurs mois
- Réponse aux préoccupations nouvelles et accrues du public en matière de santé publique

Le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales devraient créer un programme de financement immédiat pour couvrir une partie des coûts liés à la relance des services de loisirs municipaux et faire en sorte que les individus et la société puissent se remettre de la COVID-19.

***Mesure de rétablissement proposée :***  
***Investissement dans l'infrastructure communautaire de sport et de loisir***

Grâce à un programme de relance économique visant à soutenir les infrastructures de sport et de loisir communautaires, le gouvernement s'attaquera non seulement au déficit actuel de plusieurs milliards de dollars, mais répondra également aux nouveaux besoins en infrastructures dans l'après-COVID-19.

Le public pourrait hésiter à revenir aux grandes installations de loisirs publiques, et la nouvelle notion de normalité pourrait exiger des investissements financiers pour adapter les infrastructures (par exemple, ajout de postes de lavage des mains).

En outre, on sait depuis longtemps que les loisirs sont un secteur de l'infrastructure municipale où le manque de fonds se fait le plus durement sentir. Les loisirs doivent désormais bénéficier d'un plus grand soutien, contrairement aux routes, aux aqueducs et aux ponts, qui n'ont pas été touchés par la COVID-19.

Après la crise du coronavirus, la stimulation de l'emploi et de l'économie par l'investissement dans les infrastructures sportives et récréatives communautaires répondra à de multiples priorités économiques et sociales du gouvernement et recevra un accueil favorable de la part du public.

Le gouvernement fédéral dispose d'une enveloppe budgétaire consacrée aux infrastructures sportives, culturelles et récréatives qu'il peut utiliser comme un mécanisme efficace de financement. Il pourrait aussi recourir à une formule semblable à la taxe sur l'essence pour assurer un financement plus direct aux collectivités.

***Mesure de rétablissement proposée :***  
***Soutien financier aux OBNL***

Les organismes à but non lucratif (OBNL) ont subi d'énormes pertes financières dues au coronavirus. L'annulation de conférences, de collectes de fonds et de programmes dans un avenir prévisible a des conséquences monétaires importantes, car ces activités constituent souvent les seules sources de revenus pour les OBNL. Bien que le programme fédéral de subventions salariales ait été une première étape cruciale, sans autres mesures de relance du fédéral ou des administrations provinciales et territoriales, de nombreux OBNL (y compris dans le secteur des parcs et loisirs) ne pourront rouvrir leurs portes.

Le gouvernement doit créer un fonds d'urgence et de stabilisation et offrir des subventions et des prêts sans intérêt pour assurer la survie de ces services communautaires de base.